



Quatre entreprises forestières auteurs présumés des faits d'exploitation illégale de bois estimés à une valeur de 177 millions de CFA à l'exportation



Octobre 2022

Dans la période de Mars à Août 2022, un volume total de 2 431 m³ de bois d'essences diverses issus d'une exploitation présumé illégale, a été observé dans des forêts du domaine national (FDN) ainsi que dans des titres légalement attribués dans les régions de l'Est, du Sud et du Centre au Cameroun. Ce volume a été obtenu sur la base de la somme algébrique de cubage effectué au cours de six (06) missions d'observation indépendante externe (OIE)¹, menées suivant les procédures du Système Normalisé d'observation indépendante externe (SNOIE), certifié ISO 9001 : 2015. Les investigations ainsi réalisées dans le cadre du SNOIE avec la collaboration des organisations partenaires dont CeDLA², PAPEL³ et ECODEV⁴, ont permis d'identifier quatre (04) entreprises qui seraient des principaux auteurs de ces pratiques d'exploitations illégales de bois. Il s'agit notamment des entreprises forestières dénommées **les Ets NGO TOUCK, la Société South Forestry Company (SFC), la Forestière Industrielle du Sud (LFIS), l'Etablissement « Prêt A Partir » (PAP).**

Les Calculs scientifiques effectués, ont permis de relever que les pratiques d'exploitation présumées illégales de bois perpétrées par ces entreprises font perdre à l'Etat du Cameroun des recettes fiscales, étant donné que ces bois échappent aux calculs des taxes prévues dans l'activité forestière notamment la taxe d'abattage, la Redevance forestière annuelle (RFA) et bien d'autres. Les bois coupés sans permis dans les Forêts du Domaine National (FDN), affectent les moyens de subsistance des communautés qui se retrouvent privées entre autres, de leur droit d'usage. Dans des titres légalement attribués, il est observé au cours de ces missions d'OIE le non-respect des normes d'intervention en milieu forestier et des normes techniques d'exploitation affectant ainsi dangereusement la durabilité des ressources forestières. Ainsi, un calcul de la Valeur Free On Board (FOB) du bois exploité sans permis dans les Forêts du Domaine National (FDN) permet d'estimer à près **de 177 millions de CFA (177 073 582FCFA)⁵ la valeur du bois à l'exportation que le Cameroun aurait pu récolter.**

¹ <http://oiecameroun.org/rapports-de-mission/>

² Centre pour le Développement Local Alternatif

³ Projet d'Appui à l'élevage et de Préservation de la biodiversité en périphérie des aires protégées au Cameroun

⁴ Ecosystèmes et Développement

⁵ Ce montant a été obtenu en utilisant la Valeur FOB moyenne (FCFA) indiqué dans « le rapport du suivi de l'indicateur 3.4 a/s amélioration des performances des recettes forestières » du programme de sécurisation des recettes forestières (PSRF), produit au mois d'Octobre 2020

Les essences exploitées au cours de ces activités d'exploitation forestière présumée illégale sont essentiellement : le Doussié blanc (*Azelia pachyloba*), l'Ayous (*Triplochiton scleroxylon*), le Bilinga (*Nauclea diderichii*), le Padouk (*Pterocarpus soyauxii*), le Tali (*Erythrophleum ivorense*), l'Ekop Naga (*Brachystegia cynometroides*), l'Ekop Beli (*Brachystegia mildbraedii*), l'Illomba (*Pycnanthus angolensis*), l'Eyeke (*Fillaeopsis discophora* Harms), le Movingui (*Distemonanthus benthamianus* Baill), l'Okan (*Cylicodiscus gabunensis*), l'Onzabili (*Antrocaryon klaineianum*).



Parc avec 2500 pièces Ekop Beli non marquées Coordonnées GPS 32N X : 666224 Y : 348228 cubant : 157,5 m3

Crédit photo : CedLA

Source : <https://oiecameroun.org/download/3065/>

Au cours de la période Mai-Juillet 2022, les rapports de dénonciations sur les quatre entreprises présumées coupables d'exploitation forestière illégale ont permis de déclencher des actions de l'administration forestière. Ainsi, une mission de contrôle de la Brigade Régionale de contrôle de l'Est a été effectuée courant mois de Mai au sein des Ets NGO TOUCK et une autre mission de contrôle a été effectuée par la Brigade Régionale de contrôle du Sud pour le cas de la Forestière Industrielle du Sud (LFIS)⁶, au mois de Juillet. Rien n'a filtré des décisions prises par le MINFOF à l'issue des missions de contrôle déclenchées par les rapports d'OI du SNOIE.



Saisie d'un sac contenant des outils de tronçonneuses dans un site en activité (les scieurs ont réussi à s'échapper) (Tessang)

GPS 33N X : 252 250 ; Y : 400 831

Crédit photo : PAPEL

Source : Rapport de mission d'accompagnement de la Brigade Régionale de contrôle forestier pour la vérification des faits relatifs aux activités d'exploitation forestières illégales dénoncées dans la forêt du domaine national autour des villages DIOULA et TIEN

Toutefois, selon le rapport d'OI soumis au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) par la Coordination du SNOIE⁷, les Ets Ngo Touck⁸ attributaires des ventes de coupes (VC) 10 02 423 et 10 02 424, exploiterait au-delà des limites des ventes de coupe en violation des dispositions de l'article 53 alinéa 1 de la loi forestière et réprimée par les articles 156 (3) et 159. Quant à la société la Forestière Industrielle du Sud (LFIS), les observateurs indépendants ont relevé au cours des investigations qu'elle continuerait de poursuivre ses activités dans l'assiette de coupe N° 0903342 malgré sa suspension par décision N° 0471 du 24 Novembre 2021 du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), prise à l'issue d'une mission de contrôle effectuée dans la localité de Bifa'a (arrondissement de Niété, Département de l'Océan, Région du Sud) par la Brigade Nationale de Contrôle et de lutte anti braconnage (BNC).

⁷ La Coordination du SNOIE est assurée par l'organisation Forêts et Développement Rural (FODER).

⁸ <https://oiecameroun.org/la-societe-forestiere-ets-ngo-touck-detentrices-de-deux-ventes-de-coupes-dans-larrondissement-de-messamena-auteur-presume-des-faits-dexploitation-illegale-de-bois-estimes-a-une-valeur/>

⁶ <https://oiecameroun.org/la-forestiere-industrielle-du-sud-lfis-soupconnee-de-poursuivre-ses-activites-dans-lassiette-de-coupe-n-0903342-malgre-sa-suspension/>

Au regard des pertes fiscales orchestrées par l'exploitation illégale du bois dans les FDN, les autres départements ministériels, notamment le Ministère des Finances et le Ministère de la Justice devraient sans aucun doute renforcer leur implication dans le contrôle de la gestion des ressources forestières, afin d'appuyer efficacement le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), qui, fait face à des moyens logistiques et humains parfois limités pour adresser la problématique de l'illégalité forestière. Ainsi, la Coordination du SNOIE, assurée par FODER estime que la synergie de ces trois ministères devrait contribuer à sécuriser davantage les recettes forestières.

Les ressources nécessaires pour réaliser les missions d'OI des organisations utilisant les procédures du SNOIE pour le suivi des activités forestières ont été mobilisées grâce au projet « *Promotion de la transparence du secteur forestier au Cameroun par la vulgarisation de l'OTP et la mise en œuvre de l'observation indépendante* », mis en œuvre par le consortium WRI-FLAG-FODER-CED et financé par l'Union Européenne...

Tableau : Récapitulatif du volume des bois exploités illégalement par Régions et leur valeur FOB

Source : Statistiques Rapports d'OI SNOIE

Régions	Volume de bois présumés exploités illégalement (en m3)	Valeur FOB moyenne (FCFA)	Valeur total FOB (FCFA)
SUD	942	74 963	70 6 15 146
EST	1414	71380	100 931 320
CENTRE	73,73125	74963	5 527 11 6
		TOTAL VALEUR FOB	177 073 582FCFA

Toutes les opinions exprimées dans cette publication sont celles de FODER. Elles ne représentent pas nécessairement les points de vue des bailleurs et partenaires techniques et financiers.



Pour plus d'informations sur cette note veuillez contacter
Christelle KOUETCHA
 Tel : 674672577 / 695576397
 E-mail : christellekouetcha@gmail.com

BP. 11417 Yaoundé
 Tél : 00237 242 005 248
www.oicameroun.org
www.forest4dev.org
snoicameroun@gmail.com

